

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10081
19 janvier 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 JANVIER 1971, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre du 15 janvier 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban (S/10078). Le 30 décembre 1970, la Mission permanente d'Israël a appelé l'attention du Président du Conseil de sécurité sur les actes de terrorisme qui ne cessent d'être perpétrés contre Israël à partir du territoire libanais et sur le soutien dont ils bénéficient de la part des autorités libanaises (S/10067).

L'agression menée depuis le territoire libanais dont il était fait état dans la lettre de la Mission israélienne a été suivie depuis par une nouvelle intensification des raids de sabotage et des bombardements dirigés contre des villages israéliens. Ces actes d'agression sont commis à partir de bases situées en territoire libanais, tout le long de la ligne de cessez-le-feu, depuis la zone située en face de Kiryat Shomonah jusqu'à la côte méditerranéenne.

Le 31 décembre 1970, des saboteurs venant du Liban ont fait sauter en partie un immeuble de la ville de Kiryat Shevonah.

Dans la nuit du 1er janvier 1971, des participants à un raid mené à partir du Liban ont pris en embuscade une patrouille israélienne dans la région de Avivim, en Haute Galilée, et ont tué un soldat.

Au cours de la même nuit, ainsi que les 2, 4, 8, 10 et 11 janvier 1971, un certain nombre de villages israéliens ont essuyé des tirs de mortier et de roquettes.

Le 15 janvier, des participants à un raid mené à partir du Liban ont attaqué et tué un civil israélien qui travaillait avec son tracteur dans la région de Har Dov, en Galilée orientale.

Au cours des six derniers mois, 260 actes d'agression ont été perpétrés à partir du territoire libanais; ils ont causé la mort de 11 Israéliens et en ont blessé 77.

Selon l'agence Middle East News, le Premier Ministre du Liban a confirmé le 4 janvier 1971 que son gouvernement coopérait avec les organisations terroristes.

Encouragées par cette attitude du Gouvernement libanais, les organisations terroristes ont essayé d'étendre leur champ d'opérations et de les exécuter en passant par la mer.

Le 2 janvier 1971, un groupe de saboteurs, partis d'une base située au Liban dans un canot pneumatique, a essayé de débarquer dans le nord d'Israël. Cinq d'entre eux ont été capturés par les forces israéliennes. Il semble qu'un sixième ait réussi à s'enfuir. Les attaquants étaient vêtus de combinaisons d'homme-grenouille et portaient des armes et du matériel. Ils ont révélé qu'ils avaient pour mission d'enlever un citoyen israélien.

On a appris que c'est le port libanais de Ras-Al-Shak (Sarafand), situé à environ 13 kilomètres au sud de Sidon, qui sert de base d'où terroristes, armes et matériel de sabotage sont expédiés en Israël et dans la bande de Gaza. Les nombreux actes de terrorisme qui ont été perpétrés récemment à Gaza et qui ont fait un grand nombre de victimes, en particulier parmi la population arabe locale, dépendent de ces envois d'hommes et de matériel depuis le Liban.

Le 16 janvier 1971, le Times de Londres a publié une dépêche de son correspondant à Sarafand (Liban), dans laquelle ce dernier décrivait la localité comme "une importante base de stationnement de guérilleros palestiniens".

Au cours de la nuit du 14 au 15 janvier 1971, une unité israélienne a entrepris de démanteler cette base de terroristes. Elle s'est trouvée en présence d'un grand nombre de saboteurs, dont 10 ont été tués et plusieurs blessés au cours de l'engagement qui a suivi. Six soldats israéliens ont été légèrement blessés. La force israélienne a fait sauter le camp des saboteurs, des grottes et des constructions souterraines servant de quartiers et de magasins. Un radar sur lequel était montée une roquette a été également détruit tandis qu'un grand nombre d'armes étaient saisies.

Contrairement aux allégations formulées dans la lettre susmentionnée du représentant permanent du Liban, selon lesquelles l'action israélienne avait pour objectif un village civil, l'organisation terroriste El Fatah a confirmé que l'action était dirigée contre l'une de ses bases. Un porte-parole de El Fatah, cité par des agences de presse dans des dépêches en provenance de Beyrouth, le 15 janvier 1971, a déclaré que l'objectif était "une base d'approvisionnement et de guérilleros". Il a également mentionné des combats violents entre ces "éléments de commandos" et la force israélienne.

Comme la mission israélienne l'a déjà montré dans la lettre dont il est fait référence ci-dessus, le Gouvernement libanais encourt une lourde responsabilité en donnant asile à ces forces terroristes et en encourageant leurs activités en violation de la Charte des Nations Unies et au mépris du cessez-le-feu. Au lieu de couvrir la guerre de terrorisme menée contre Israël et de s'adonner à des entreprises d'exhortation politique et de déformation des faits, comme c'est le cas dans la lettre libanaise, le Gouvernement libanais devrait prendre des mesures efficaces, conformément à ses obligations internationales, pour faire cesser les actes d'agression perpétrés depuis son territoire.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH

